



International
Labour
Organization



► Évaluation des impacts sur l'emploi de l'Appui du 11ème Fonds européen de développement au Programme national de développement participatif au Cameroun



► **Évaluation des impacts sur
l'emploi de l'Appui du 11ème
Fonds européen de
développement au Programme
national de développement
participatif au Cameroun**

Auteur : Mbock Pierre Olivier & Pamphile Sossa

© International Labour Organization 2024

First published 2024



Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

This work is licensed under the Creative Commons Attribution 4.0 International. To view a copy of this licence, please visit <https://creativecommons.org/licences/by/4.0/>. The user is allowed to reuse, share (copy and redistribute), adapt (remix, transform and build upon the original work) as detailed in the licence. The user must clearly credit the ILO as the source of the material and indicate if changes were made to the original content. Use of the emblem, name and logo of the ILO is not permitted in connection with translations, adaptations or other derivative works.

Attribution – The user must indicate if changes were made and must cite the work as follows: [Mbock Pierre Olivier et Sossa Pamphile, Évaluation des impacts sur l'emploi de l'Appui du 11ème Fonds européen de développement au Programme national de développement participatif au Cameroun, Geneva: International Labour Office, 2024. © ILO.]

Translations – In case of a translation of this work, the following disclaimer must be added along with the attribution: This is a translation of a copyrighted work of the International Labour Organization (ILO). This translation has not been prepared, reviewed or endorsed by the ILO and should not be considered an official ILO translation. The ILO disclaims all responsibility for its content and accuracy. Responsibility rests solely with the author(s) of the translation.

Adaptations – In case of an adaptation of this work, the following disclaimer must be added along with the attribution: This is an adaptation of a copyrighted work of the International Labour Organization (ILO). This adaptation has not been prepared, reviewed or endorsed by the ILO and should not be considered an official ILO adaptation. The ILO disclaims all responsibility for its content and accuracy. Responsibility rests solely with the author(s) of the adaptation.

Third-party materials – This Creative Commons licence does not apply to non-ILO copyright materials included in this publication. If the material is attributed to a third party, the user of such material is solely responsible for clearing the rights with the rights holder and for any claims of infringement.

Any dispute arising under this licence that cannot be settled amicably shall be referred to arbitration in accordance with the Arbitration Rules of the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL). The parties shall be bound by any arbitration award rendered as a result of such arbitration as the final adjudication of such a dispute.

Queries on rights and licensing should be addressed to the ILO Publishing Unit (Rights and Licensing) at rights@ilo.org. Information on ILO publications and digital products can be found at: www.ilo.org/publns.

ISBN: 9789220411285 (web PDF)

Front page photo credits: Media Lens King – 1763839978 - iStock

The designations employed in ILO publications and databases, which are in conformity with United Nations practice, and the presentation of material therein do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the ILO concerning the legal status of any country, area or territory or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries.

The opinions and views expressed in this publication are those of the author(s) and do not necessarily reflect the opinions, views or policies of the ILO.

Reference to names of firms and commercial products and processes does not imply their endorsement by the ILO, and any failure to mention a particular firm, commercial product or process is not a sign of disapproval.

► Table des matières

Liste des tableaux	6
Liste des graphiques	6
Sigles, abréviations et acronymes	6
Résumé	7
Abstract	8
Remerciements	9
► 1. Introduction	10
► 2. Cadre d'intervention de PNPD, étendue et objectifs de l'évaluation	11
2.1 Cadre	11
2.2 Étendue	13
2.3 Objectifs	13
► 3. Approche et méthodologie d'évaluation	14
3.1 Échantillonnage	14
3.2 Outils de collecte des emplois directs	14
3.3 Estimations des emplois indirects et induits	15
► 4. Résultats généraux de l'évaluation des impacts sur l'emploi du PNPD	17
4.1 Évaluation des emplois directs	17
4.2 Estimation des emplois indirects et induits	18
4.3 Ratios emploi-investissement	19
4.4 Comparaison des résultats du PNPD avec ceux des études similaires	20
► 5. Caractéristiques socioéconomiques des emplois directs	22
5.1 Catégorie socioprofessionnelle	22
5.2 Répartition des emplois directs par sexe	23
5.3 Emplois directs par âge	23
5.4 Rémunération des emplois	25
5.5 Caractère décent des emplois directs	27
► 6. Satisfaction des bénéficiaires	29
6.1 Réhabilitation des pistes et ponts	29
6.2 Puits et forages	29
6.3 Construction des unités de production	30
6.4 Construction de marchés à bétail	31

► 7. Limites, recommandations et conclusion	33
7.1 Limites	33
7.2 Recommandations	33
7.3 Conclusion	35
► Annexe	36
► Bibliographie	36

► Liste des tableaux

Tableau 1 : Structure du tableau entrée-sortie	15
Tableau 2 : Synthèse des emplois	17
Tableau 3 : Création des emplois dans les projets STRENGTHEN2	20
Tableau 4 : Écarts de salaire mensuel hommes-femmes entre 2005 et 2010	26
Tableau 5 : Dimensions de l'emploi décent au Cameroun	27

► Liste des graphiques

Durée des emplois en mois	18
Nombre d'emplois créés pour 100 millions FCFA investis	19
Ratios selon les catégories de microprojets échantillonnés	19
Répartition des personnes recrutées selon les qualifications	22
Représentation des femmes selon le type d'entreprise	23
Emplois directs par âge et CSP, les jeunes étant âgés de 15 à 24 ans	24
Emplois directs par âge et CSP, les jeunes étant âgés de 15 à 35 ans	24
Salaires moyens selon les catégories socioprofessionnelles	25
Répartition des femmes par CSP	26

► Sigles, abréviations et acronymes

AFD	Agence française de développement
C2D	Coopération désendettement développement
FED	Fonds européen de développement
KFW	<i>Kreditanstalt für Wiederaufbau</i> / Banque allemande de développement
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire
OIT	Organisation internationale du travail
PMH	Pompe à motricité humaine
PMH	Puits à Motricité Humaine
PNDP	Programme national de développement participatif
SA	Société anonyme
SARL	Société à responsabilité limitée
UE	Union européenne

► Résumé

La Constitution du Cameroun de janvier 1996 a consacré la décentralisation comme type de gouvernance du pays. Ainsi le Cameroun est devenu un état unitaire et décentralisé. La décentralisation prévoit trois niveaux de gouvernance au Cameroun : le niveau national, régional et communal. Les communes et les régions étant les Collectivités Territoriales Décentralisées. Pour accompagner le processus de décentralisation, le Gouvernement a mis en place en 2004 le Programme national de développement participatif (PNDP) avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers. C'est dans le cadre de ces multiples appuis que le Programme a bénéficié en 2017 d'un concours financier de l'Union Européenne (UE) à travers les ressources du 11ème Fonds Européen de Développement (FED) et le mécanisme du Contrat de Désendettement et Développement de 3ème génération (C2D3) pour développer un volet agro-pastoral en son sein dans quatre régions à savoir l'Adamaoua, l'Est, l'Extrême-Nord et le Nord. Dans le cadre de la clôture des activités du volet agropastoral en 2023, l'Organisation Internationale du Travail (OIT), à travers le projet STRENGTHEN2, et l'Union Européenne ont mis en place une facilité permettant d'évaluer l'impact sur l'emploi du volet agropastoral du PNDP.

La méthodologie d'évaluation des emplois directs s'est structurée autour d'une enquête statistique s'appuyant sur l'échantillonnage des microprojets du PNDP agropastoral. Les emplois indirects ont quant à eux été évalués en utilisant la méthode du multiplicateur d'emplois basée sur un modèle *input-output*.

Les résultats de l'étude montrent que le PNDP agropastoral a créé environ 6 598 emplois dont environ 5 057 emplois directs et 1 541 emplois indirects et induits. Ces emplois sont essentiellement temporaires d'une durée moyenne de 8,3 mois, et ne permettent qu'un accès limité à la sécurité sociale des travailleurs. Les emplois directs ont été attribués en grande partie aux hommes tandis que les femmes représentent 7,2 per cent des personnes recrutées. La répartition de la main d'œuvre selon les qualifications a révélé que 54,1 per cent des personnes recrutées sont des techniciens, 40,4 per cent sont des manœuvres et 5,5 per cent sont des ingénieurs.

L'enquête a montré que 78,2 per cent des femmes occupent des postes de manœuvre. Cette situation les expose à des salaires plus faibles. Par rapport aux hommes de la même catégorie, les femmes pourraient vraisemblablement avoir des salaires moyens plus faibles du fait d'un temps de travail moins important.

► Abstract

The 1996 Constitution of Cameroon introduced a fundamental innovation, that of the concept of Decentralized Territorial Authority (CTD). The CTDs, such as municipalities and regions, were granted the possibility to administer themselves freely. However, due to their insufficient human, financial, and infrastructural capacities, the Government created in 2004 the National Program for Participatory Development (PNDP) with the support of its technical and financial partners to strengthen the decentralization process. The funding provided by the European Development Fund (EDF) and the Debt Relief and Development Cooperation (C2D) mechanism in 2017 enabled the development of the agropastoral PNDP in four regions, namely Adamawa, East, Far North, and North. As part of its closure activities, the PNDP undertook to assess the impact of its activities on employment with the support of the STRENGTHEN2 project of the International Labour Organization, co-financed by the EU.

The methodology for evaluating direct employment was structured around a statistical survey based on a sampling of PNDP-agropastoral micro-projects. Indirect and induced employment, on the other hand, was evaluated using the job multiplier method based on an input-output model.

The study results show that the agropastoral PNDP created approximately 6,598 jobs, of which about 5,057 were direct jobs and 1, 541 were induced and indirect jobs. These jobs are mainly temporary, with an average duration of 10 months, and provide only limited access to social protection for workers. Direct employment mainly benefited men, as only 7.2% of those recruited were women. The distribution of the workforce by qualifications revealed that 54.1% of those recruited were technicians, 40.4% were labourers, and 5.5% were engineers.

The survey showed that 78.2% of women hold labourer positions, exposing them to lower wages. Compared to men in the same category, women were likely to have lower average wages due to less working hours.

► Remerciements

Ce travail a été réalisé grâce à la volonté des autorités camerounaises qui ont toujours accordé une place de choix aux questions d'emploi dans les politiques et stratégies nationales et sectorielles. Nos remerciements vont particulièrement à l'endroit : du ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MINEFOP) ; du ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (MINEPAT) ; du ministre délégué en charge de la Planification ; et de Madame la Coordinatrice nationale du Programme national de développement participatif (PNDP), ainsi que son équipe dynamique. Ils ont en effet apporté un soutien institutionnel précieux à la réalisation de ce projet. Au niveau du PNDP en particulier, Mme Nga Marie Madeleine, M. Boyogueno Alphonse et M. Bella Mbappou Claude ont notamment contribué à la relecture du rapport.

Nos remerciements vont également à l'endroit des responsables de l'OIT et plus spécifiquement Ombolo Lebogso, Cyrano Afidi, spécialiste en Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO), Ralf Krueger, conseiller technique en chef du projet STRENGTHEN2 et Mito Tsukamoto, cheffe de la division emploi dans les investissements (EMPINVEST/OIT) pour leurs apports en conseils et commentaires.

Nous exprimons notre gratitude à l'endroit de l'Agence française de développement et de l'Union européenne qui ont activement participé à la planification et au suivi de la présente étude ainsi qu'à la mise en œuvre du PNDP agropastoral.

Nous remercions également les autorités administratives et locales des régions concernées par le projet, à savoir l'Adamaoua, l'Est, l'Extrême-Nord et le Nord. Il s'agit particulièrement des gouverneurs, des maires, et coordonnateurs des Cellules régionales du PNDP ainsi que leur équipe. Ces dernières ont efficacement facilité l'accès aux cibles de l'enquête.

1. Introduction

En 1996, le Cameroun a procédé à une refonte de sa Loi fondamentale du 2 juin 1972. La constitution du Cameroun du 18 janvier 1996 a consacré la décentralisation comme type de gouvernance du pays. Ainsi, le Cameroun est devenu un Etat unitaire et décentralisé. La constitution prévoit trois niveaux de gouvernance au Cameroun : le niveau national, régional et communal, les communes et les régions étant les Collectivités Territoriales Décentralisées. Par ailleurs la Constitution reconnaît aux CTD une personnalité juridique, une autonomie administrative et financière et une libre administration par des conseils élus, tout en faisant du Sénat une structure parlementaire représentant les CTD. Elle a par ailleurs consacré le principe de libre administration des CTD. Ceci signifie que les CTD gèrent en toute liberté et autonomie leurs affaires propres ou celles qui leur sont dévolues par la Constitution. Le principe de libre administration implique nécessairement un renforcement des capacités locales. C'est ainsi que depuis 2004, le gouvernement du Cameroun s'est doté d'un outil opérationnel en vue de renforcer ses interventions en matière de décentralisation et de développement local. Cet outil a été baptisé Programme national de développement participatif (PNDP). Sa mise en œuvre a été structurée en trois phases initialement prévues pour une durée de quatre ans chacune.

Après deux premières phases jugées satisfaisantes, les Partenaires techniques et financiers ont consenti à la demande du gouvernement relative au financement de la troisième phase du Programme, au cours de laquelle une attention particulière et soutenue a été accordée à la consolidation et à la pérennisation des acquis du Programme. Démarrée en avril 2016, cette troisième phase avait pour objectif de développement (OD) de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que des processus participatifs de développement au sein des communes, en vue de garantir la fourniture d'infrastructures et de services socioéconomiques durables et de qualité. C'est ainsi qu'en juin 2017, l'Agence française de développement (AFD) a signé deux conventions pour un montant global de 47,9 millions d'euros, dont l'une porte sur les ressources du Contrat de Désendettement et Développement (C2D3) de 3e génération d'un montant de 20 millions d'euros. La seconde convention a permis la mise à disposition de ressources d'un montant de 27,9 millions d'euros provenant du 11e Fonds européen de développement (FED) dont l'AFD a reçu délégation de gestion pour développer un volet agropastoral au PNDP.

Le présent rapport traite de l'évaluation d'impact du volet agropastoral du PNDP en matière d'emplois dans le cadre de l'appui du 11ème FED ayant ciblé 13 départements des 4 régions de l'Adamaoua, de l'Est, de l'Extrême-Nord et du Nord. Cette évaluation est justifiée par l'importance des questions liées au marché du travail aussi bien au niveau des grands agendas internationaux que des politiques et stratégies nationales de développement. Le rapport est le fruit d'une collaboration stratégique avec le projet STRENGTHEN2, qui est une initiative conjointe de l'Union européenne et de l'Organisation internationale du travail (OIT) concentrée sur la création d'emplois par le biais des investissements, notamment dans le secteur de l'énergie et de la construction.

La suite du document est structurée comme suit : la section 2 présente le cadre d'intervention du PNDP ; la section 3 est consacrée à l'approche et à la méthodologie d'évaluation ; la section 4 présente les résultats de l'évaluation des impacts du PNDP sur l'emploi ; la section 5 est relative aux difficultés, limites et recommandations.

2. Cadre d'intervention de PNPD, étendue et objectifs de l'évaluation

► 2.1 Cadre

Le Programme national de développement participatif (PNPD) est un mécanisme de financement décentralisé du développement local opérant sous la maîtrise d'ouvrage du ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (MINEPAT). Avec plus de 7 000 projets communaux réalisés depuis 2005 dans les 360 communes couvertes dans les 10 régions du pays, le PNPD s'est positionné comme étant un outil majeur de l'investissement public et de la création d'emploi local au Cameroun.

Le Programme a été accompagné par plusieurs Partenaires techniques et financiers notamment la Banque mondiale, la KfW, l'AFD, l'UE¹ etc. Le dispositif initial a évolué au cours des deux phases précédentes, pour se recentrer sur la commune en tant qu'unité de planification et de réalisation des investissements communaux en vue de renforcer son orientation économique et d'élargir son offre de services.

Le financement de la 3e phase à travers les ressources du 11^{ème} FED a eu pour finalité d'améliorer durablement les conditions de vie des populations locales à travers l'accès aux services de base et le développement des opportunités de développement de l'économie locale par des investissements communaux pérennes et une maîtrise d'ouvrage communale renforcée. De manière spécifique, le projet entendait :

- Contribuer au désenclavement des zones d'intervention prioritaires du projet et à la réalisation des investissements structurants à la demande du syndicat des communes ;
- Réaliser des infrastructures visant à promouvoir le développement agro-pastoral à la demande de la profession agricole et des syndicats de communes ;
- Réaliser des infrastructures socio-économiques de base issus des plans communaux de développement ;
- Appuyer la pérennisation des acquis du PDNP.

Le volet « Agropastoral FED » est mis en œuvre par la Cellule nationale de coordination (CNC) du PNPD qui supervise 10 Cellules régionales de coordination (CRC) du programme, dont 4 dans les régions ciblées par le 11^{ème} FED. Les syndicats de communes et les communes assurent la maîtrise d'ouvrage des investissements réalisés à l'échelle départementale et au niveau local. Un Comité national d'orientation et de pilotage (CNOP) regroupant des représentants des élus, les administrations concernées et les bailleurs définit l'orientation et la conduite du programme.

¹ KfW : Kreditanstalt für Wiederaufbau / Banque allemande de développement.

AFD : Agence française de développement

UE : Union européenne

Globalement, le volet agropastoral du PNDP visait à « faire du secteur rural dans les zones d'intervention du projet un important moteur de l'économie nationale qui crée des emplois décents et des richesses pour satisfaire la demande intérieure et extérieure, avec une gestion durable des ressources naturelles ».

Le Programme est structuré autour de trois composantes : (i) l'appui au développement local ; (ii) l'appui aux communes dans le cadre de la décentralisation ; et (iii) la coordination, gestion, communication et suivi-évaluation.

Composante 1 : Appui au développement local

Cette composante vise à atteindre trois résultats à savoir, le résultat 1 (R1) relatif au désenclavement des bassins de production et le résultat 2 (R2) relatif à l'appui aux filières agropastorales, tous deux s'appuyant sur une nouvelle ingénierie de planification territoriale orientée sur les bassins de production des filières agropastorales porteuses à l'échelle des départements (Plans territoriaux de Développement – PTD), et le résultat 3 (R3) relatif à la réalisation dans les communes des infrastructures socio-économiques issues des PCD :

- ▶ S'agissant du R1, il est question de la réalisation d'investissements structurants (réhabilitation / aménagement de pistes agricoles, construction d'ouvrages de franchissement, etc.) à la demande des syndicats de communes, basés sur une priorisation et un choix d'implantation géographique des investissements issus des PTD et répondant à une logique d'aménagement du territoire ;
- ▶ S'agissant du R2, il est question de la réalisation d'infrastructures agropastorales et halieutiques d'envergure (unités de production et de transformation, complexes zoo-sanitaires, marchés à bétail, magasins de stockage, centres d'alevinage, etc.) à la demande de la profession agricole et / ou des syndicats de communes, basés sur une priorisation et un choix d'implantation géographique des investissements issus des PTD et répondant à une logique d'aménagement du territoire ;
- ▶ S'agissant du R3, il est question de la réalisation d'infrastructures socio-économiques de base (forages, centres de santé, salles de classe, électrification rurale, etc.) à la demande des communes, basés sur une priorisation et un choix d'implantation géographique des investissements issus des PCD et répondant à une logique d'aménagement du territoire.

Composante 2 : Appui aux communes dans le cadre de la décentralisation

Cette composante a pour objectif de renforcer les capacités des diverses institutions qui soutiennent le processus de décentralisation. Elle apporte un soutien à la mise en œuvre d'activités de renforcement de capacités des communes et des acteurs locaux, des équipes des ministères déconcentrés et des prestataires de services pour leur permettre de jouer leur rôle de manière efficace. C'est à travers elle que le volet agropastoral a donné lieu à la conception d'une nouvelle ingénierie de planification et de programmation dans une perspective d'aménagement territorial, ayant conduit à l'élaboration de 13 Plans Territoriaux de Développement (PTD) à l'échelle des 13 départements cibles, desquels sont issus les projets financés dans le cadre des résultats 1 et 2 mis en œuvre en composante 1. Également, cette composante appuie le processus de pérennisation des acquis du PNDP.

Composante 3 : Coordination, gestion et suivi-évaluation

Cette composante transversale facilite l'atteinte de l'ensemble des résultats visés par le Programme. Ses activités portaient sur: (i) la gestion technique et administrative du programme ; (ii) les arrangements contractuels efficaces entre les communes, les ministères sectoriels et les prestataires de services, y compris l'acquisition d'équipements nécessaires au programme ; (iii) la communication, le suivi et l'évaluation de la performance et des impacts financiers, environnementaux et sociaux du programme ; (iv) la coordination avec les partenaires institutionnels, et (v) l'appui technique à la préparation des dimensions institutionnelle et juridique de la pérennisation des acquis du PNDP.

► 2.2 Étendue

L'évaluation d'impact sur l'emploi porte sur la création d'emplois décents dans la mise en œuvre du PNDP. Cette évaluation est restreinte au PNDP agropastoral sur financement du 11ème FED. Il s'agit d'évaluer les emplois directs, indirects et induits créés du fait de l'exécution des 460 microprojets financés par le PNDP agropastoral FED. L'évaluation des emplois ne prend cependant pas en compte ceux déjà existants dans les entreprises, mais se concentre sur les recrutements éventuellement opérés dans le cadre de la mise en œuvre des microprojets. Ces microprojets ont été exécutés dans 4 régions à savoir l'Adamaoua, l'Est, l'Extrême-Nord et le Nord.

► 2.3 Objectifs

L'étude vise l'évaluation de l'impact sur l'emploi du PNDP agropastoral FED. Autrement dit, l'objectif principal de la mission est de quantifier la contribution de ce programme à la création d'emplois décents, les caractéristiques socioéconomiques des travailleurs et la perception des impacts selon les bénéficiaires. À cet effet les questions évaluatives suivantes sont posées.

Q.1 Combien d'emplois sont créés grâce à l'implémentation du PND agropastoral FED ?

Ceci inclut le nombre et le temps de travail des personnes directement recrutées pour l'exécution des travaux de construction et associés, d'une part ; et les emplois créés à travers l'exécution des ouvrages d'autre part ;

Q.2 Quel est le profil des personnes recrutées ?

Ce profil inclut les caractéristiques socioéconomiques des travailleurs telles que l'âge, le sexe, le niveau d'éducation, le statut d'emploi, c'est-à-dire travail temporaires ou permanents, le niveau d'éducation/qualifications requises, le salaire etc.;

Q.3 Les recrutements sont-ils inclusifs ?

L'inclusion prend notamment en compte la dimension du genre ainsi que les personnes socialement vulnérables, notamment les personnes vivantes avec un handicap. Il s'agira d'apprécier la mesure suivant laquelle les entreprises ont reçu des demandes et procédé éventuellement au recrutement des personnes vivantes avec un handicap.

Q.4 Le travail est-il décent ?

La décence du travail prend en compte le niveau de rémunération, la protection sociale dont doivent bénéficier les travailleurs, en même temps que l'utilisation des équipements de protection individuelle pendant l'exécution des travaux et la phase d'exploitation.

Q.5 Quelle est la perception des impacts du projet PNDP agropastoral selon les bénéficiaires ?

Il s'agit ici de compléter l'analyse quantitative par une analyse qualitative qui consiste à interroger directement les bénéficiaires sur les changements socioéconomiques que le projet aurait apporté dans leur vie. Il s'agira, par exemple, de savoir si le projet a facilité l'émergence de nouvelles activités génératrices de revenus ; si le projet a amélioré les activités génératrices de revenus existantes ; si le projet a facilité l'accès aux services sociaux de base : éducation et la santé ; d'apprécier le taux et les facteurs de satisfaction des populations bénéficiaires, etc.

Q.6 Quelle estimation des emplois indirects et induits ?

L'estimation des emplois indirects et induits se fera à travers la méthodologie du STRENGTHEN2 de l'OIT qui mobilise les matrices de comptabilité sociale. À cet effet une fiche de structure des dépenses est intégrée au questionnaire.

3. Approche et méthodologie d'évaluation

La méthodologie d'estimation des emplois directs, indirects et induits a été structurée en cinq (05) grandes phases : (i) l'échantillonnage ; (ii) l'élaboration des outils de collecte des données ; (iii) la collecte des données et les analyses sur les emplois directs (iv) application de l'outil « input-output » ou « entrées-sorties » basé sur la matrice de comptabilité sociale ; et (v) la production du rapport. Par ailleurs, l'étude a capitalisé les ressources documentaires mises à disposition par le PNDP ainsi que plusieurs autres documents pertinents tirés de la littérature relative aux questions d'emplois. Le fichier des microprojets mis à disposition par le PNDP a par ailleurs été d'une grande utilité sur les questions d'échantillonnage et d'évaluation des durées des emplois selon une approche exhaustive.

► 3.1 Échantillonnage

Le PNDP agropastoral a été décliné en 460 microprojets développés dans les quatre régions que sont l'Adamaoua, l'Est, l'Extrême-Nord et le Nord. Le principe de l'échantillonnage est de pouvoir en sélectionner un nombre restreint qui soit représentatif de l'ensemble des micro-projets en vue de conduire l'évaluation. La sélection a accordé la priorité aux infrastructures les plus coûteuses et les plus représentatives. Le point de départ de l'échantillonnage est l'élaboration d'une cartographie des infrastructures à évaluer. Après analyse du fichier des micro-projets, les grands groupes suivants ont été retenus : (i) réhabilitation des routes ; (ii) réhabilitation des ponts ; (iii) réhabilitation de routes avec construction de ponts ; (iv) construction de forage/puits ; (v) construction de salles de classes ; (vi) unités de production et de transformation ; (vii) construction de latrines ; (viii) construction de parc vaccino-gène ; (ix) construction de marché à bétail ; (x) construction d'un campement municipal.

L'analyse du fichier des microprojets montre que les dépenses consacrées à la réhabilitation des routes ont constitué le plus gros volume, avec une proportion de 30,2 %, suivies de celles relatives à la construction des ponts d'une proportion de 21,6 %. La réhabilitation de routes avec la construction de ponts a représenté 12,1 % de l'ensemble des dépenses, tandis que les constructions de forages et de salles a respectivement représenté 7,7 % et 7,5 %. Les constructions de latrines, de campements municipaux, de marchés à bétail et parcs vaccino-gènes ont respectivement pour proportion 2%, 1%, 1% et 1,8%. Les autres grands groupes ont constitué les dépenses résiduelles et ont représenté 11,4 % des dépenses totales.

► 3.2 Outils de collecte des emplois directs

À titre d'outils de collecte, quatre questionnaires ont été développés et adressés aux entités ciblées dans les termes de référence à savoir : (i) les entreprises ; (ii) les contrôleurs ; (iii) les bénéficiaires et (iv) les travailleurs. Les bénéficiaires étant les communes, les syndicats et autres comités de gestion des infrastructures.

Le questionnaire des entreprises et des contrôleurs vise à collecter les statistiques sur le personnel recruté dans le cadre de l'exécution du microprojet, notamment leur distribution par catégorie socioprofessionnelle, sexe, âge et niveau d'éducation. Il entend par ailleurs collecter les données sur le coût des intrants. Il convient de préciser que ces données ne sont pas individualisées.

Le questionnaire des bénéficiaires était de type qualitatif. Il visait l'information sur : (i) la pertinence du projet ; (ii) les conséquences du microprojet en matière d'emploi ; (iii) les améliorations potentielles en matière de revenu, de santé, d'éducation ; (iv) la satisfaction quant à l'ouvrage réalisé.

Le questionnaire des travailleurs recueille des données individualisées sur : (i) les caractéristiques sociodémographiques et (ii) l'emploi et rémunération dans le microprojet du PNDP.

La collecte des données a été réalisée selon une approche mixte utilisant les supports de collecte de données en papier et les supports électroniques. La collecte des données a été réalisée en fin de compte dans les régions de l'Est, de l'Adamaoua et de l'Extrême-nord. Plus spécifiquement dans les villes de : (i) Bertoua ; (ii) Abong-Mbang ; (iii) Doumé ; (iv) Angossas ; (v) Ngaoundéré ; (vi) Tchabal Djalingo ; et (vii) Maroua.

► 3.3 Estimations des emplois indirects et induits

En plus des emplois directs créés par les microprojets financés par le PNDP agropastoral, la demande d'intrants nécessaires à la construction des ouvrages a forcément généré ou entretenu des emplois dans les activités en aval, il s'agit des emplois indirects. Par ailleurs, les revenus versés aux travailleurs ont généré une demande de consommation finale en biens et services dans les localités concernées. Cette demande a contribué à la création et au maintien des emplois qualifiés d'induits.

L'outil le plus utilisé pour estimer ces emplois indirects et induits est le tableau « input-output » ou « entrées-sorties ». Cet outil est d'inspiration keynésienne car il s'inscrit dans le cadre général de l'évaluation de l'impact des dépenses publiques. Historiquement, le modèle a été conçu par François Quesnay (1759) et développé par Wassily Léontief (1941). Il part du principe qu'il y a une interdépendance entre les différents secteurs de l'économie, la production d'un secteur étant utilisée comme consommation intermédiaire pour produire un autre bien..

► **Tableau n°1 : Structure du tableau entrée-sortie**

Demande						Offre		
Entrée		Sortie	Demande intermédiaire			Demande finale	Importations	Production nationale totale
			Production des secteurs					
			1	2	3	F1	M1	
Consommation intermédiaire	Production des produits	1	x_{11}	x_{12}	x_{13}	F2	M2	x_1
		2	x_{21}	x_{21}	x_{21}	F3	M3	x_2
		3	x_{31}	x_{32}	x_{33}			x_3
Facteurs de production primaires			V_1	V_2	V_3			
Total des Entrées			x_1	x_2	x_3			

Source : Godfrey, 1996

Les simulations sont effectuées sur la base du coût total ajusté du programme. L'ajustement est effectué en soustrayant les salaires versés ainsi que les dépenses affectées aux biens et services importés. Cette correction permet de ne prendre en compte que la composante du coût du projet qui stimule effectivement l'économie locale. Ce montant est injecté en demande supplémentaire

de biens de construction. En l'absence de cette correction, il s'en suivrait une surestimation des emplois induits. En effet les dépenses d'importations ne contribuent qu'à soutenir les emplois dans les activités de commerce tandis que les commandes à l'endroit de l'industrie locale sont plus à même de générer des externalités dans l'ensemble de l'économie du fait des consommations intermédiaires qu'implique la production additionnelle. Ces différentes consommations intermédiaires contribuent en effet à stimuler la production des autres branches.

À première vue, la variable de l'emploi n'est pas visible dans la méthodologie input-output. En fait cette méthodologie fait l'hypothèse de la stabilité de la productivité moyenne du travail, de sorte que la croissance de la production est strictement égale à la croissance de l'emploi. Cette hypothèse peut en effet s'avérer réaliste à court terme mais peut être questionnée à moyen ou long terme. En effet, le nombre d'emplois est d'un point de vue mathématique égal au rapport entre la production et la productivité moyenne du travail. Ainsi, le taux de croissance de l'emploi dépend positivement de la croissance de la production et négativement de la croissance de la productivité. Une hausse de la productivité pourrait donc biaiser les résultats et dans ce cas le modèle sur-estimerait les emplois créés. Les développements mathématiques y afférents sont présentés en annexe. En effet le taux de croissance de l'emploi est la différence entre le taux de croissance de la production et le taux de croissance de la productivité moyenne du travail. Si la productivité moyenne du travail croît positivement, cela implique que le taux de croissance de l'emploi est en règle générale inférieur au taux de croissance de la production.

4. Résultats généraux de l'évaluation des impacts sur l'emploi du PNDP

► 4.1 Évaluation des emplois directs

Après traitement et analyse des données, il en résulte que le nombre d'emplois total directs créés par le PNDP agropastoral est de **5 057 dont 4 515** ont été créés par les entreprises prestataires et **542** par les activités de contrôle. Le tableau de synthèse ci-après présente les résultats finaux. Il convient de relever que l'approche utilisée ne permet de prendre en compte que faiblement les emplois administratifs. En effet d'une manière générale le personnel permanent des entreprises assure le soutien de l'ensemble des projets exécutés par l'entreprise.

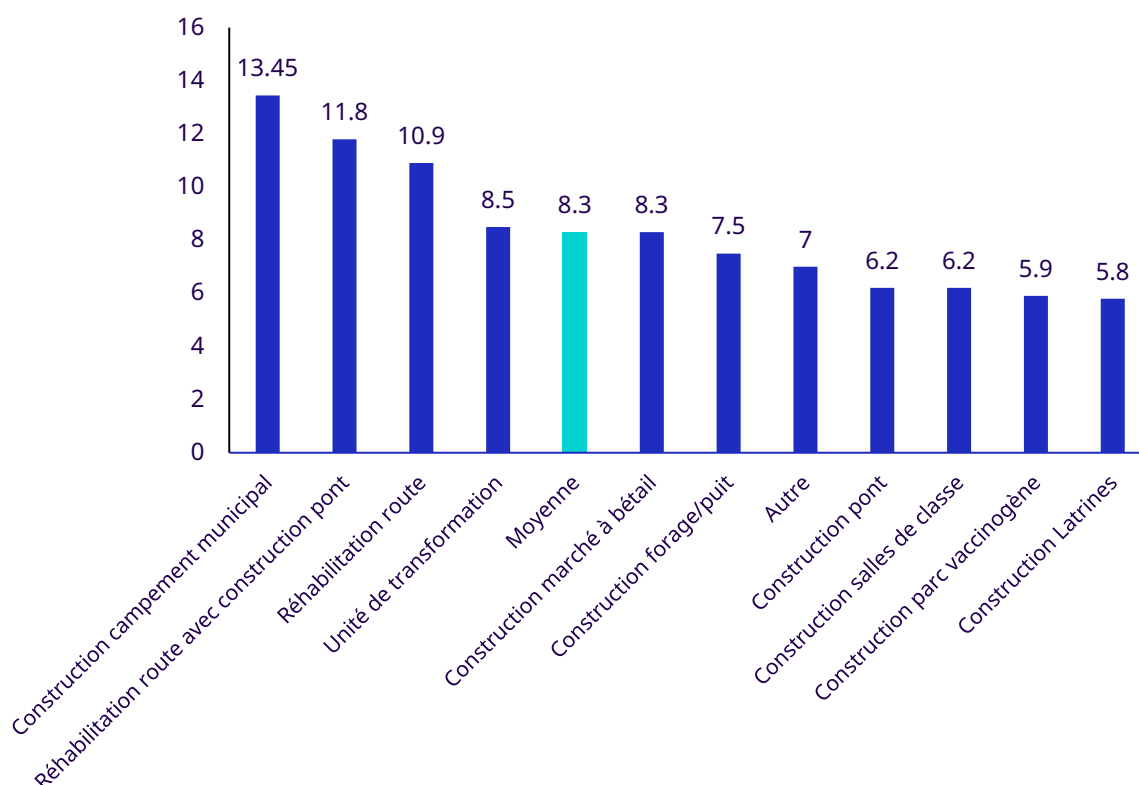
► **Tableau n°2 : Synthèse des emplois**

Type de contrôle	Entreprises prestataires	Etudes et Contrôle	Total	Total (%)
Manœuvres	1 822	3	1 825	36 %
Techniciens	2 522	85	2 607	51 %
Ingénieurs	159	448	607	12 %
Administratifs	12	6	18	1 %
Total	4 515	542	5 057	100 %

Source : Enquête de terrain de l'étude

Les entreprises prestataires ont recruté principalement des techniciens et des manœuvres. Les techniciens ont représenté 51 % des effectifs tandis que les manœuvres ont représenté 36 %. La demande en ingénieurs a été relativement faible et n'a représenté que 12 % des emplois. Les entretiens réalisés ont révélé que dans la plupart des cas, la l'envergure des ouvrages ne nécessitait pas l'expertise d'ingénieurs de conception pour les travaux. Ceux-ci ont été principalement mis à contribution au niveau des activités de contrôle. Le graphique n° 1 ci-dessous nous donne la durée moyenne des emplois.

► Graphique n°1: Durée des emplois en mois²



Source : Fichier des microprojets

Les travaux de construction ont occupé une place importante dans le PNDP agropastoral. Les entretiens réalisés avec les entreprises ont montré que les chantiers sont généralement ouverts de 8 h à 17 h avec une heure de pause et ceci du lundi au samedi. Une telle configuration correspond effectivement à 8 heures de travail par jour pendant 6 jours, soit 48 heures de travail hebdomadaire. Cependant, certaines entreprises interrogées ont reconnu que certaines situations pouvaient les amener à aller au-delà de ces horaires. Ceci était notamment le cas lorsque les délais contractuels risquaient d'être dépassés ou lorsque certaines tâches ne pouvaient techniquement pas être interrompues, notamment dans le cas du coulage de dalles.

► 4.2 Estimation des emplois indirects et induits

Avec un investissement local estimé à 10 087 milliards de francs CFA, considéré comme une augmentation des dépenses publiques dans le secteur de la construction, nous avons réalisé un choc sectoriel en utilisant la matrice de comptabilité sociale de l'année 2020. L'application du modèle entrées-sorties a donc permis d'estimer les effets demandes (emplois indirects) et revenus (emplois induits) à **1 541** emplois.

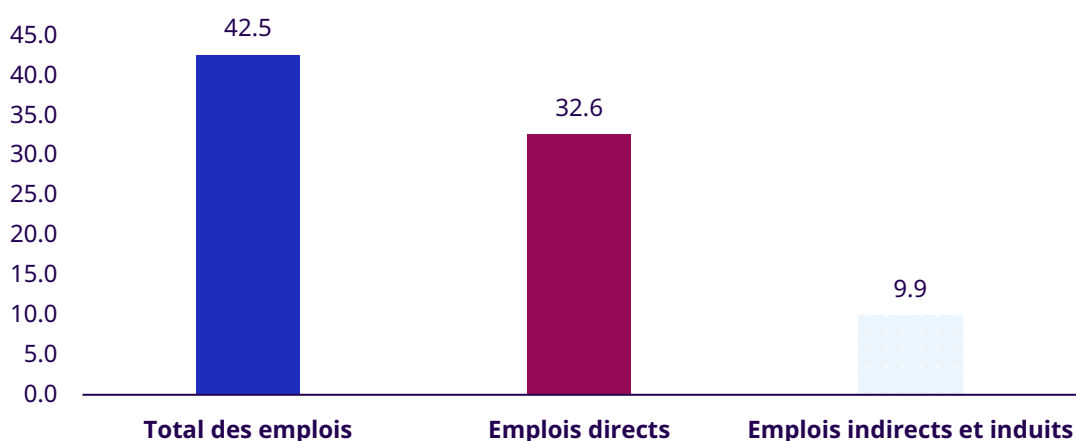
Ainsi, au total, les emplois directs sont estimés à 5 057 grâce à l'extrapolation des données d'enquêtes, tandis que les emplois indirects et induits sont estimés à 1 541, soit 6 598 emplois générés au total.

² La moyenne présentée correspond à la moyenne des durées des 460 microprojets du PNDP agropastoral FED

► 4.3 Ratios emploi-investissement

Le ratio du nombre d'emplois créés sur le coût d'investissement peut s'avérer utile lorsqu'il de comparer la capacité de plusieurs projets ou activités à générer des emplois. Il peut par ailleurs servir de référence pour l'estimation ex-ante du nombre d'emplois dans un projet similaire. Pour un investissement total de 14,7 milliards, le PNDP agropastoral a créé au total 6 598 emplois, soit un ratio de 42,5 emplois pour 100 millions FCFA investis. Le graphique ci-après montre que les emplois directs ont été créés selon un ratio de 32,6, tandis que les emplois induits ont été créés selon un ratio de 9,9.

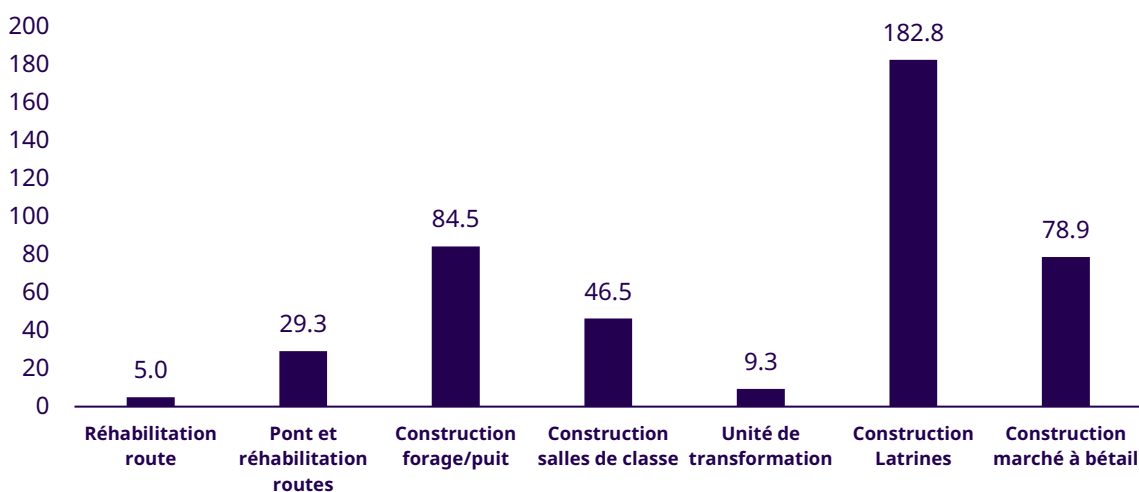
► Graphique n°2 : Nombre d'emplois créés pour 100 millions FCFA investis



Source : données collectées dans le cadre l'enquête de terrain de l'étude courante

Les ratios d'emplois par investissements ne sont cependant pas homogènes selon les différentes catégories de microprojets échantillonnées. Les ratios les plus élevés (182 emplois pour 100 millions FCFA investis) sont observés au niveau de la construction des latrines, tandis que les ratios les plus faibles sont observés au niveau de la réhabilitation de pistes (5 emplois pour 100 millions FCFA investis).

► Graphique n°3: Ratios selon les catégories de microprojets échantillonnés



Source : enquête de terrain.

La présente étude ne s'inscrit pas dans le portefeuille des études réalisées selon une fréquence régulière par l'administration camerounaise. Aussi convient-il d'identifier des points de repère en vue de s'assurer de la vraisemblance des résultats. Dans cette perspective, on pourrait analyser le ratio des emplois en rapport avec la production nationale et réaliser le même exercice au niveau du secteur de la construction. Les résultats montrent qu'en 2020, le ratio emploi sur production pour 100 millions FCFA était de 31,5. En effet selon le Tableau des ressources et des emplois (TRE) de l'année concernée, la production totale était de 32 915 milliards FCFA pour un niveau d'emplois correspondant à 10,3 millions de personnes. Dans le secteur de la construction en particulier, le ratio en 2020 était de 11,4. Il correspond à une production de 2 559 milliards pour 293 000 emplois.

Le ratio moyen national dans le secteur de la construction (11,4) est ainsi situé entre celui de la composante « réhabilitation des routes » du PNDP, qui est de 5 emplois pour 100 millions, et celui de la composante « pont et réhabilitation des routes » qui est de 29,3. Ainsi les entreprises de l'échantillon, dans la composante relative à la réhabilitation des routes, ont créé moins d'emplois que la moyenne du secteur tandis que celle de la composante « pont et réhabilitation des routes » ont créé plus d'emplois que la moyenne des entreprises du secteur.

► 4.4 Comparaison des résultats du PNDP avec ceux des études similaires

L'estimation du nombre total d'emplois créés par le PNDP suscite naturellement la question de la comparaison des résultats trouvés avec ceux des études similaires. Cette comparaison permet d'une part de savoir si les résultats du PNDP se situent dans un ordre de grandeur similaire avec celui des autres études et d'autre part de savoir si pour chaque unité monétaire investie, le PNDP a créé plus ou moins d'emplois par rapport aux autres projets. L'exploitation de sept (07) évaluations réalisées en Afrique par le projet STRENGTHEN2 a permis de réaliser une analyse comparative. Les pays concernés sont le Malawi, la Zambie, le Kenya, la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

► **Tableau n°3 : Création des emplois dans les projets STRENGTHEN2**

Projets	Montant en millions d'euros	Total des emplois	Emplois par million d'euro investi
Réhabilitation de la route M1 au malawi	120	16 000	133,3
Modernisation de la Grand-route du nord en Zambie	436	36 222	83,1
Programme Green Mini Grid au Kenya	6	4 407	780,0
Ecler Ivoire en Côte d'Ivoire	12	1 433	119,4
Réhabilitation de la route Senoba-Ziguinchor-Mpack et de désenclavement au Sénégal	176	28 000	159,5
PASE II au Sénégal	151	1 078	7,2
SMART GRID au Sénégal	52	574	11,0
PNDP Cameroun	22	6 598	294,4

Source : Nos calculs à partir des publications du projet STRENGTHEN2

Les projets pris comme base de comparaison sont de taille assez variable. Leur niveau de financement est compris entre 6 et 436 millions d'euros. Le nombre d'emplois par million d'euro investi connaît également d'importantes variations et se situe entre 7,2 et 780 emplois par million d'euros. On note par ailleurs que c'est le projet ayant bénéficié du financement le plus faible à savoir le Programme Green Mini Grid au Kenya (six-06- millions d'euros) qui présente un ratio maximal égal à 780 emplois par million d'euros investis. Le PNDP présente quant à lui un ratio de 294,4 emplois par million d'euros investis. Il arrive donc en seconde position dans le classement par ordre décroissant du ratio d'emplois par million d'euros investi.

5. Caractéristiques socioéconomiques des emplois directs

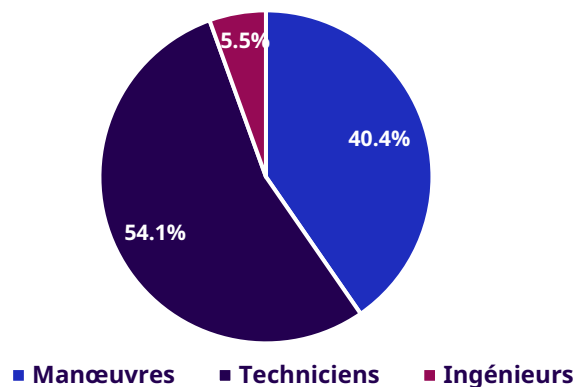
Les caractéristiques socioéconomiques portent sur la distribution des emplois directs par catégorie socioprofessionnelle, le sexe, l'âge, rémunération des emplois, ainsi que le caractère décent des emplois.

► 5.1 Catégorie socioprofessionnelle

La connaissance de la structure des emplois selon la catégorie socioprofessionnelle permet de mieux apprécier les besoins du marché du travail. La maîtrise des besoins du marché du travail est quant à elle utile dans le traitement des questions d'adéquation formation emploi et le dimensionnement des offres de formation.

Les différents niveaux de catégories socioprofessionnelles sont les manœuvres, les techniciens et les ingénieurs. La structure de la main d'œuvre recrutée selon les différents niveaux de qualifications montre que les entreprises ont recruté 54,1 % de techniciens, 40,4 % de manœuvres et 5,5 % d'ingénieurs. Le niveau relativement modéré de demande de main d'œuvre de niveau ingénieur s'explique par la nature des ouvrages construits par le PNDP agropastoral qui, dans la plupart des cas, ne nécessite pas une main d'œuvre de niveau ingénieur.

► Graphique n°4 : Répartition des personnes recrutées selon les qualifications

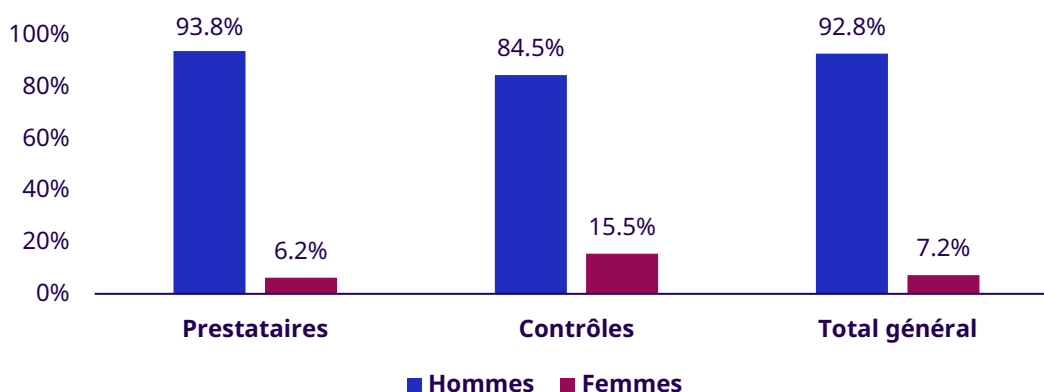


Source : données de l'enquête de terrain

► 5.2 Répartition des emplois directs par sexe

La répartition des emplois directs par sexe montre que la main d'œuvre utilisée par les prestataires du PNDP est fortement sexuée. En effet, 92,8 % des personnes recrutées par les entreprises interrogées et les structures de contrôle sont des hommes, tandis que 7,2 % sont des femmes. La situation est particulièrement prononcée au niveau des activités d'exécution proprement dite des marchés, où l'on observe que 93,8 % des personnes recrutées sont des hommes et 6,2 % de femmes. Au niveau des structures de contrôle, la proportion de femmes s'élève à 15,5 %, soit 8,3 points de plus qu'au niveau des activités de construction. La pénibilité du travail de construction proprement dit peut expliquer la faible représentativité des femmes en général. Les activités de contrôle sont quant à elles moins pénibles et mobilisent davantage du travail intellectuel. La présence des femmes en plus grand nombre dans les activités de contrôle s'explique par ailleurs par les efforts réalisés au cours des dernières décennies en vue de l'amélioration de la scolarisation des filles et plus spécifiquement de leur meilleure représentation dans les filières scientifiques et techniques.

► Graphique n° 5 : Représentation des femmes selon le type d'entreprise



Source : enquête de terrain

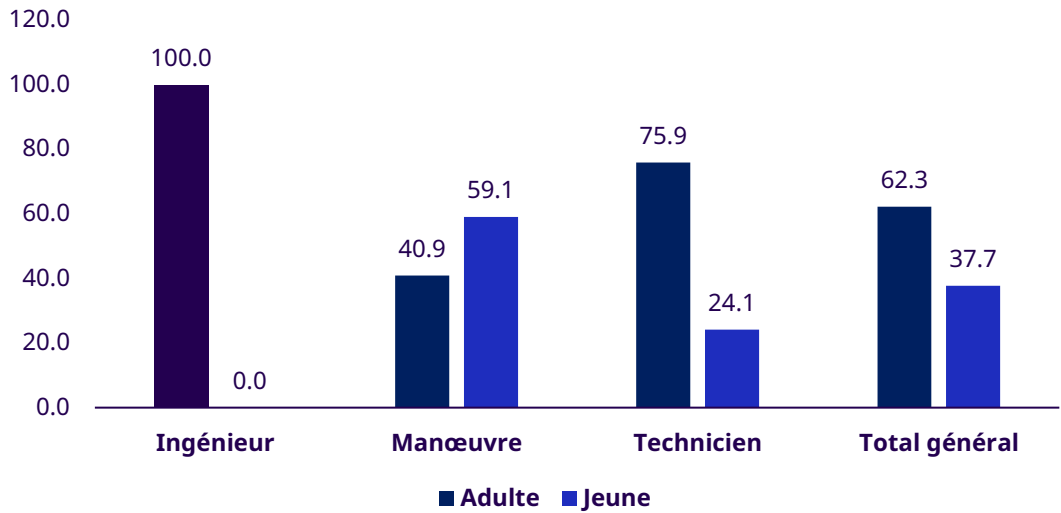
Les femmes sont systématiquement sous-représentées dans les différentes catégories socioprofessionnelles étudiées. Dans la population des manœuvres, leur proportion est de 15,3 %. Au niveau des techniciens, elles sont 0,5 %, tandis qu'au niveau des ingénieurs elles représentent 10,5%. La représentation la plus importante se trouve parmi le personnel administratif où elles représentent 33,3 %.

► 5.3 Emplois directs par âge

L'analyse des emplois directs selon l'âge prend en compte la distinction entre travailleurs jeunes et travailleurs adultes. À cet effet, deux définitions sont utilisées. La première considère comme jeunes les individus dont l'âge est compris entre 15 et 24 ans. Cette définition est celle du Système des Nations Unies, retenue par cette institution sans préjudice des définitions arrêtées par ses États membres. C'est en 1981 que cette définition a été utilisée pour la première fois, à la suite de l'Assemblée générale au cours de l'Année internationale de la jeunesse. La seconde définition est celle retenue dans la Charte de la jeunesse africaine, issue des travaux de la Septième Session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine (Banjul, en Gambie, 2006), qui considère les jeunes comme étant des personnes dont l'âge varie entre 15 et 35 ans.

En utilisant la première approche, (15-24 ans), la répartition des emplois directs entre jeunes et adultes selon les différentes catégories socio professionnelles montre qu'au niveau des ingénieurs, l'ensemble des travailleurs interrogés sont des adultes. Cependant au niveau des manœuvres, on retrouve 59,1 % de jeunes et 40,9 % d'adultes. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que le travail de manœuvre sollicite davantage d'efforts physiques. Au niveau des techniciens, 75,9 % des travailleurs interrogés sont des adultes tandis que 24,1 % sont des jeunes.

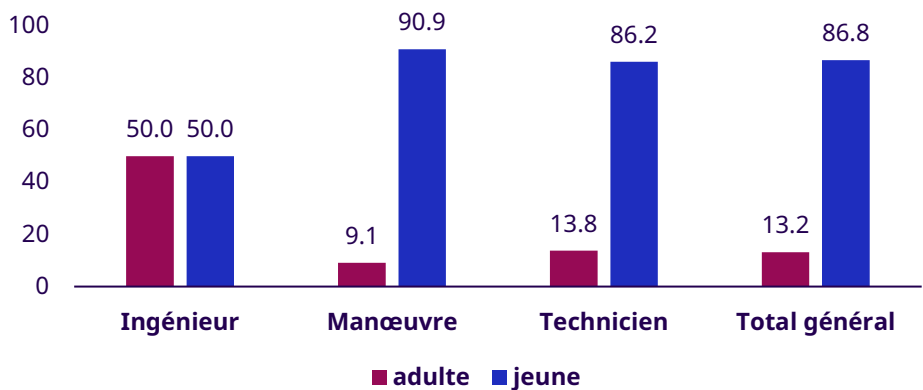
► **Graphique n°6: Emplois directs par âge et CSP, les jeunes étant âgés de 15 à 24 ans**



Source : enquêtes de terrain

Lorsque l'on considère comme jeunes les travailleurs âgés de 15 à 35 ans, il apparaît qu'il y a autant d'ingénieurs jeunes que d'adultes. La proportion de jeunes dans la catégorie des manœuvres et techniciens passe respectivement à 90,9 % et 86,2 %. Les deux approches présentent donc des résultats différenciés. Ces différences sont par ailleurs exacerbées du fait de la relative faiblesse de l'échantillon au niveau des données par âge qui ont été collectées auprès des 53 travailleurs retrouvés.

► **Graphique n°7 : Emplois directs par âge et CSP, les jeunes étant âgés de 15 à 35 ans**

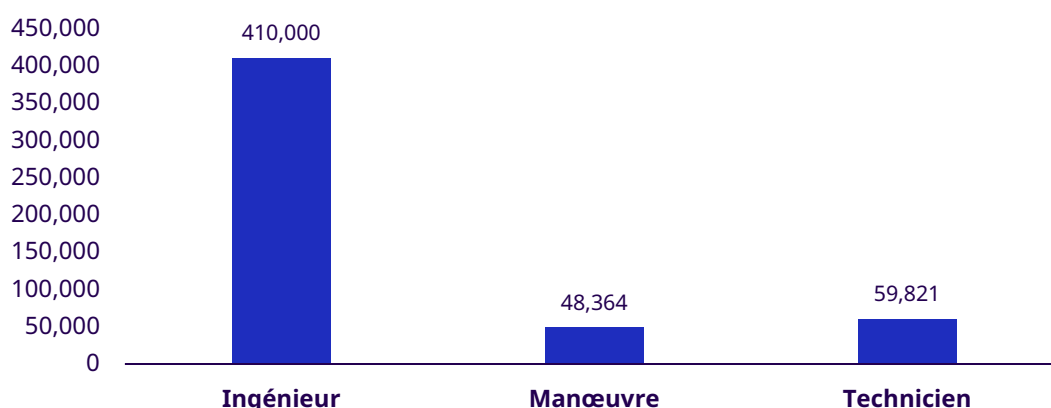


Source : enquête de terrain

► 5.4 Rémunération des emplois

Le graphique ci-après présente la rémunération mensuelle moyenne par catégorie socioprofessionnelle. On note une rémunération plus élevée chez les ingénieurs enquêtés, de l'ordre de 410 000 FCFA, tandis que chez les manœuvres et les techniciens, les revenus sont plus faibles, respectivement de 48 364 et 59 821 FCFA. Par ailleurs, il convient de noter que les manœuvres sont généralement payés à la journée. Dans bien des cas, le taux de 2000 FCFA est pratiqué. Cependant, il arrive aussi qu'un forfait mensuel soit arrêté, ce qui désavantage les travailleurs. Certains groupes de travailleurs ont noté qu'un accord avait été trouvé à 35 000 FCFA.

► Graphique n°8 : Salaires moyens selon les catégories socioprofessionnelles



Source : enquête de terrain

Le 29 juin 1951, la Conférence générale de l'Organisation internationale du travail a adopté la Convention sur l'égalité des rémunérations. Celle-ci stipule en son article 2 que : « *Chaque Membre devra, par des moyens adaptés aux méthodes en vigueur pour la fixation des taux de rémunération, encourager et, dans la mesure où ceci est compatible avec lesdites méthodes, assurer l'application à tous les travailleurs du principe de l'égalité de rémunération entre la main d'œuvre masculine et la main d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale.* ». Par ailleurs, à travers la Convention 101 adoptée le 25 juin 1958, tout membre s'engage à formuler et à appliquer une politique nationale visant à promouvoir, par des méthodes adaptées aux circonstances et aux usages nationaux, l'égalité de chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, afin d'éliminer toute discrimination en cette matière. Les conventions 100 et 101 sont en vigueur au Cameroun.

L'OIT (2017) a montré la persistance de l'évolution des écarts de salaires mensuels entre les hommes et les femmes au Cameroun dans les secteurs formel et informel entre 2005 et 2010. Cet écart croît au fur et à mesure que l'on descend dans l'échelle des catégories socioprofessionnelles. Le résultat s'expliquerait par le renforcement des différences en termes de temps moyen de travail entre les hommes et les femmes entre ces deux dates. Le tableau ci-après présente dans sa partie haute (écarts en niveaux) la différence entre les salaires mensuels moyens des hommes et celui des femmes. Une différence positive traduisant un salaire des hommes plus élevé que celui des femmes.

► **Tableau n°4 : Écarts de salaire mensuel hommes-femmes entre 2005 et 2010**

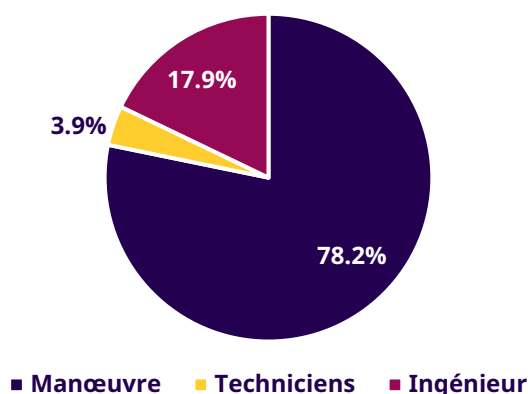
		2005	2010	Taux de croissance
Écarts en niveaux	Formel	25 228,0	29 657,0	17,6 %
	Informel	13 405,8	14 622,5	9,1 %
	Cadre	38 040,1	49 113,0	29,1 %
	Manœuvre	5 880,8	9 631,0	63,8 %
	Ouvrier	5 656,3	12 531,3	121,5 %
Données	PIB, millions FCFA	10 286 732,7	13 610 554,1	32,3 %
	Emploi, milliers	7 521,3	8 165,2	8,6 %
	Productivité mensuelle par travailleur	113 973,0	138 909,0	21,9 %
Écarts en % de la productivité mensuelle	Formel	22,14	21,35	-3,5 %
	Informel	11,76	10,53	-10,5 %
	Cadre	33,38	35,36	5,9 %
	Manœuvre	5,16	6,93	34,4 %
	Ouvrier	4,96	9,02	81,8 %

Source : OIT, 2017 à partir des enquêtes EESI et nos calculs

Dans le cadre de la présente étude, les statistiques du questionnaire des entreprises montrent que les femmes se retrouvent davantage dans la catégorie des manœuvres. Comme le montre le graphique ci-après, 87 % des femmes sont employées dans cette catégorie. Or, les manœuvres sont en général rémunérés de manière journalière. Du fait des travaux domestiques, de leur rôle de mère, et des autres pesanteurs socioculturelles, il est fort probable que le temps de travail des femmes soit inférieur à celui des hommes et donc que la rémunération des femmes soit inférieure à celle des hommes. La faiblesse de l'échantillon des données individuelles n'a cependant pas permis d'interroger des femmes.

Au niveau macrostructurel cependant, les données des enquêtes sur l'emploi et le secteur informel en 2005 et 2010 montrent que les écarts de salaires entre les hommes et les femmes ont représenté 33,38 % du produit intérieur brut par travailleur en 2005 et 35,36 % en 2010. Au niveau des manœuvres, les écarts de rémunération ont représenté 5,16 % en 2005 et près de 7 % en 2010. Au niveau des ouvriers, les écarts sont passés de près de 5 % à 9 % entre ces deux dates.

► **Graphique n°9 : Répartition des femmes par CSP**



Source : Enquête de terrain

► 5.5 Caractère décent des emplois directs

Le travail décent³ résume les aspirations des êtres humains au travail. Il regroupe l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour tous, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes. Ainsi, les quatre dimensions de l'emploi décent sont : (i) les principes fondamentaux du droit du travail ; (ii) les possibilités d'emplois au niveau national ; (iii) la protection sociale ; et (iv) le dialogue social et la représentation des travailleurs. Le tableau ci-après présente la situation de ces différentes dimensions au Cameroun. Il a été réalisé en mettant à contribution les données de ILOSTAT et les résultats de la troisième 'Enquête sur l'emploi et le secteur Informel au Cameroun (EESI 3).

► **Tableau n°5 : Dimensions de l'emploi décent au Cameroun⁴**

Indicateurs du travail décent	En %
1. Principes et droits fondamentaux au travail	
Pourcentage d'enfants occupant un emploi (EESI3)	3,2
Pourcentage de travailleurs excédant 48 heures de travail par semaine (ILOSTAT)	32,8
Égalité de chance et de traitement : proportion de travailleurs en situation de handicap (2007)	3,8
2. Possibilités d'emplois au niveau national	
Ratio emploi/population	50,8
Taux combiné de sous-emploi et de chômage chez les jeunes	23
Taux de jeunes ni en emploi, ni en formation, ni dans le système éducatif (NEET), 2014	17,02
3. Protection sociale	
Pourcentage des travailleurs ne bénéficiant pas de couverture de sécurité sociale (2022)	89,4
Pourcentage des travailleurs ne bénéficiant pas d'une couverture d'assurance maladie	91
Pourcentage des travailleurs dont le salaire est inférieur au SMIG ⁵	18,8
4. Dialogue social et représentation des travailleurs	
Proportion des emplois exercés sans un contrat formel de travail	36,8

Source : Enquête EESI3, Annuaire statistique de la CNPS, ILOSTAT

En ce qui concerne les principes et droit fondamentaux, l'enquête de terrain n'a pas révélé la présence d'enfants sur les chantiers (0 %). Cette situation semble globalement cohérente avec les réalités nationales qui situent la proportion des enfants occupant un emploi à 3,2 % en 2021 au niveau national. Le caractère essentiellement temporaire des emplois ne permet pas aux entreprises d'accorder des congés payés. La priorité est accordée à la finalisation des contrats dans

³ <https://www.ilo.org/global/topics/decent-work/lang--fr/index.htm>

⁴ Les deux indicateurs suivants n'ont cependant pas pu être renseignés : le pourcentage de travailleurs ne bénéficiant pas de droit aux congés payés, le pourcentage des travailleurs ne bénéficiant pas de couverture en cas d'accident de travail.

⁵ Ou au seuil de pauvreté au Cameroun.

les délais. Les congés payés sont davantage une réalité des travailleurs permanents. Une seule entreprise a déclaré avoir employé une personne vivant avec un handicap. Les autres entreprises ont affirmé que ceux-ci n'ont pas sollicité d'emploi.

Au niveau de la protection sociale, les statistiques à l'échelle nationale montrent que près de 90 % des travailleurs n'ont pas accès à la sécurité sociale. L'enquête de terrain a révélé que les personnes recrutées dans le cadre de l'exécution de microprojets du PDP agro pastoral FED ne bénéficiaient pas en général de cotisations pour la sécurité sociale. Cependant, dans le cadre des travaux de réhabilitation de routes, il a été constaté que 25 % des employés interrogés bénéficiaient de ces cotisations. Les entreprises interrogées ont cependant toutes affirmé que leurs salariés bénéficiaient de couverture en cas d'accident. En effet, les contrats avec le PNDP comportaient des clauses obligeant les entreprises à se doter d'une assurance « tout risque chantier » ainsi qu'une assurance relative à la responsabilité civile du chef d'entreprise. Par ailleurs, dans le cadre de l'analyse de la sécurité au travail, les entreprises interrogées ont toutes noté que le PNDP a leur recommandé l'utilisation d'équipements de protection individuels. D'une manière générale il s'agissait des bottes, des casques, des gants, des cache-nez et des tenues de travail. Les travailleurs exposés aux nuisances sonores tels que les bûcherons devraient se munir de casques anti-bruit. Les entreprises ainsi que les contrôleurs interrogés ont globalement affirmé que tous leurs travailleurs étaient munis de ces équipements.

En ce qui concerne le dialogue social et la représentation des travailleurs, l'enquête de terrain a révélé qu'en règle générale les manœuvres et les techniciens n'ont pas de contrat écrit. Les contrats de travail sont régis par des accords verbaux.

6. Satisfaction des bénéficiaires

La satisfaction des bénéficiaires a été appréciée qualitativement à la suite des entretiens guidés et réalisés auprès des Communes. D'une manière globale ces interviews ont mis en évidence une satisfaction globale des bénéficiaires. Parmi les facteurs explicatifs de cette satisfaction, les bénéficiaires ont évoqué la bonne qualité des ouvrages du PNDP ainsi que leur implication dans le choix des projets. Au niveau des entreprises prestataires la célérité relative dans le paiement des décomptes en comparaison avec les procédures classiques du budget d'investissement public a également été évoquée.

► 6.1 Réhabilitation des pistes et ponts

Selon les bénéficiaires, la réhabilitation des pistes a effectivement permis le désenclavement des bassins de production dans les différentes communes concernées. Au niveau de la région de l'Est par exemple les spéculations concernées sont notamment le cacao le café, l'arachide, la banane, le plantain, le concombre, le macabo et le manioc. Le projet a particulièrement bénéficié aux jeunes de la région qui ont vendu du sable, de la pierre, des moellons pour la construction des digues. Des tâcherons ont par ailleurs été recrutés ainsi que des travailleurs pour les besoins d'abattage pendant plus d'un an, bien qu'il y ait eu des périodes d'interruption. Le projet s'est aussi traduit par des conséquences positives au niveau de l'habitat du fait d'une meilleure disponibilité du bois suite à l'abattage.

Cependant, la réhabilitation des pistes aurait eu pour effet d'accroître les flux sortants de bois. Par ailleurs, l'hypothèse selon laquelle certains jeunes des collèges aient pu délaisser l'école pour se faire de l'argent dans les chantiers a été fortement suspectée au niveau de certaines communes.

En ce qui concerne les ponts de grande envergure, une difficulté évoquée a été celle de la maintenance de ces infrastructures. Cette difficulté a été particulièrement soulignée dans la région de l'Extrême-Nord. En effet il revient aux mairies bénéficiaires de l'ouvrage d'en assurer la maintenance quotidienne, à travers les activités du Comité de Gestion dédié à cet effet. Les faibles ressources financières des mairies pourraient cependant compromettre les capacités de maintenance des ouvrages.

► 6.2 Puits et forages

Globalement le PNDP a amélioré l'accès à l'eau à travers la construction de trois (03) types d'infrastructures à savoir les puits ; les forages ainsi que les mini adduction d'eau. Les puits traditionnels creusés à mains d'hommes et les forages utilisant des techniques plus intensives en capital. Une fois la satisfaction des communes exprimées, certaines d'entre elles ont évoqué les limites de la stratégie d'amélioration de l'accès à l'eau à travers la construction des puits. Dans le même temps, elles ont relevé leur préférence pour des mini adduction d'eau comme le montre le cas ci-après de la Commune d'Agossas.

► Encadre n°1 : Cas du PMH du village d'Esseng dans la Commune d'Angossas

Le village d'ESSENG 1 est présenté comme étant le poumon économique de la commune d'Angossas. Cependant, celui-ci ne disposait que d'un seul point d'eau appartenant par ailleurs à l'église catholique.

Aussi le puit a-t-il été positionné à un point de la ville qui maximise l'accès du plus grand nombre. Le puit n'a pas forcément créé de nouvelles activités économiques mais a réglé partiellement un problème important de déficit en eau potable.

La mairie s'est dite globalement satisfaite de cet ouvrage mais note son insuffisance pour un village d'environ 800 habitants. Le puit se révèle par ailleurs être de plus en plus une solution d'urgence au regard de la taille de la population. La norme serait d'un puit pour 50 ménages. Par ailleurs à plus de 1000 litres d'eau captée, le puit tarit et requiert un temps pour se régénérer. Aussi la mairie a-t-elle limité la demande en eau de chaque ménage à 40 litres le matin et autant dans la soirée. Ce travail a été réalisé avec l'aide du comité de Gestion. La mairie suggère que des mini adduction d'eau soient construites afin d'apporter des solutions plus pérennes au problème d'eau.

► 6.3 Construction des unités de production

Le projet échantillonné a permis de relever que la construction des unités de production pourrait générer les effets positifs suivants : (i) réduire les délais et les risques liés à l'approvisionnement pour les entreprises utilisatrices de cette production ; (ii) susciter la production de nouveaux produits qui entrent en consommation intermédiaire pour l'unité de production mise en place ; (iii) entraîner des effets indirects en matière de santé des populations. Cependant les projets relatifs à la mise en place d'unité de production nécessitent un suivi plus exigeant couvrant non seulement la période de construction des ouvrages mais aussi la période d'exploitation. En effet durant les premières années d'exploitation les difficultés de trésorerie et des déficiences dans le management de l'entreprise sont d'importants risques à envisager.

► Encadre n°2 : Construction et équipement d'une unité de production des poussins d'un jour dans la commune de Doumé

L'absence d'une telle unité de production dans le département du Haut Nyong a justifié la mise en place de ce projet. En effet les poussins étaient commandés à Yaoundé et à Bafoussam avec des délais de livraison qui pouvaient s'étaler sur quatre mois.

Le projet a eu comme impact de réduire les risques d'accidents de la route liés à l'achat des poussins d'un jour dans la ville de Yaoundé ou de Bafoussam. Les éleveurs pourront grâce à ce projet réaliser des économies du fait de la disponibilité des poussins à proximité. Le projet a par ailleurs suscité un plus grand engouement pour la production de maïs dans la commune du fait de la demande en maïs générée par l'infrastructure. Du fait de ce projet, Doumé est devenue une localité leader dans la production du maïs. En effet la demande en maïs est de 300 à 400 sacs de maïs par trimestre (sacs de 100 kg).

Des effets indirects en matière de santé sont également attendus. Du fait des temps d'attente relativement long en matière de livraison des poussins, l'alimentation des poussins importés d'autres régions étaient autrefois accélérée pour des questions évidentes de rentabilité, ce qui n'est certainement pas sans conséquences pour la santé humaine. Les économies liées au transport permettent par ailleurs de d'accroître le financement de l'éducation des enfants de éleveurs. Du fait de la qualité des infrastructures mises en place, le projet accueille des apprenants issus de l'Ecole Technique d'Agriculture (ETA) d'Abong bang, chef-lieu du département du Haut Nyong. Le projet a aussi permis l'accroissement du nombre d'éleveurs dans la commune.

En ce qui concerne le genre, il a par ailleurs été noté que le projet encourage l'emploi des jeunes filles. En effet, du fait de la pénibilité des travaux agricoles et forestiers, les opportunités de travail pour les filles étaient réduites. L'élevage est par contre une activité qui présente une pénibilité fortement réduite et donc mieux adaptée à l'emploi de la jeune fille.

Les répondants ont aussi évoqué des difficultés liées au management du projet. En effet beaucoup de travailleurs qui avaient été recruté sur le projet ont déserté du fait des salaires non versés. En effet dans une situation d'absence de production de vendue, le paiement des salaires devient une équation particulièrement difficile à résoudre.

► 6.4 Construction de marchés à bétail

La construction des marchés à bétail tend à améliorer les conditions de commerce tout en créant d'autres externalités positives comme le montre la construction du marché de Tchabal Djalingo dans la région de l'Adamaoua.

► **Figure n°1 : Marché à bétail de Tchabal Djalingo**



► **Figure n°2 : Plaque inauguratrice du marché de Tchabal Djalingo**



► **Encadre n°3 : Construction du marché de Tchabal Dalingo dans l'Adamaoua**

La localité de Tchabal Djalingo est située à 30 Km de la ville de Ngaoundéré, capitale de la région de l'Adamaoua. Il s'agit d'une zone où l'élevage des bovins est particulièrement prospère. Les éleveurs camerounais et ceux des pays voisins, notamment Nigéria et Tchad viennent y vendre leurs bêtes. Il y existait par le passé un marché à bétail qui était devenu exigu relativement à la demande. L'exiguïté de l'infrastructure avait pour conséquence que certaines bêtes passaient la nuit debout. Cette station debout des bêtes pouvait aussi être expliquée par la présence de poussière et la boue en saison des pluies. La station debout des bêtes pouvait avoir des conséquences sur la santé des animaux ainsi que leur poids et leur prix marchand. Ces effets néfastes pouvaient se traduire par une baisse du prix des bêtes allant jusqu'à 50 000 Frs. L'ancienne infrastructure pouvait accueillir 100 bêtes et était bâti sur 625 m2. La nouvelle infrastructure tient sur 1200 m2 à l'intérieur d'une superficie de 4ha et peut accueillir jusqu'à 700 têtes.

Le micro projet a eu des conséquences positives en matière d'emplois. Plusieurs jeunes du village y ont trouvé du travail comme manœuvre et quelques-uns comme maçons. Une activité de restauration impliquant une dizaine de femmes du village et des villages voisins s'est par ailleurs développée pendant la période de construction du marché. Environ 100 personnes ont travaillé sur le chantier, y compris une dizaine de femmes.

Le comité de gestion estime que la construction du parc permet de meilleures conditions de commerce. Cependant l'activité d'élevage en elle-même subit le contre coup des prises d'otages qui

freinent l'ardeur des éleveurs. Du fait de la mise en place du nouveau marché à bétail, le projet PRODEL a réalisé des infrastructures annexes, notamment un château d'eau et des abreuvoirs pour les bêtes. Le château d'eau a notamment permis un meilleur accès à l'eau potable pour les commerçants qui par le passé devaient parcourir d'importantes distances pour se ravitailler en eau potable.

Le comité de gestion s'est dit particulièrement satisfait. L'infrastructure permet de vendre et acheter plus. À ce satisfecit il faudrait cependant adjoindre un bémol lié à l'activité de prise d'otage qui diminue l'engouement des éleveurs.

7. Limites, recommandations et conclusion

► 7.1 Limites

Ce rapport présente certaines limites. Une section importante du questionnaire des entreprises visait la mesure des coûts des biens acquis comme consommation intermédiaire en vue de l'exécution des microprojets. Cette section n'a été que très faiblement renseignée. Ainsi, les données du tableau des ressources et des emplois ont été utilisées comme substituts.

L'étude a été réalisée au moment où le PNDP était en voie de clôture. Cette situation a rendu quelque peu difficile l'identification des entreprises qui avaient exécuté leur prestation parfois depuis plusieurs années. Par ailleurs, plusieurs microprojets ont été exécutés par de très petites entreprises dont les promoteurs n'étaient pas systématiquement des experts en construction et qui confiaient le recrutement des personnels à des techniciens sur la base de conventions souvent mal documentées. L'échantillon des travailleurs est finalement globalement modeste, seuls 53 travailleurs ont pu être identifiés, mais cet échantillon ne comporte aucune femme.

L'étude n'a pas permis de présenter une estimation des emplois permanents créés pour ce qui est des ouvrages en phase d'exploitation. Dans le cadre des travaux de réhabilitation des pistes et de construction des ponts, les emplois permanents sont essentiellement des externalités générées par ces ouvrages. Les personnes enquêtées n'étaient pas dans la plupart des cas capables de proposer des estimations basées sur une méthodologie robuste.

► 7.2 Recommandations

7.2.1 À l'endroit du ministère des Travaux publics (MINTP)

En vue d'améliorer les possibilités d'emplois des ingénieurs, le MINTP pourrait renforcer son système de contrôle des ouvrages. En effet, l'étude a montré que les activités de contrôle sont fortement demandeuses de qualifications de niveau ingénieur.

Par ailleurs, il convient d'intégrer dans le portefeuille des marchés de construction davantage d'ouvrages qui nécessitent un niveau de conception élevé afin de permettre aux ingénieurs d'avoir plus de chances de trouver un emploi.

Il convient aussi de travailler à la modernisation des processus dans les activités de construction de manière à réduire la pénibilité du travail et favoriser ainsi l'accès des femmes à ce segment du marché du travail.

Le ratio de l'emploi sur la section relative à la réhabilitation des routes est relativement faible. Aussi convient-il de renforcer l'approche « Haute intensité de main d'œuvre » en vue de permettre aux populations de tirer profit au mieux des investissements publics.

7.2.2 À l'endroit des ministères de la Formation professionnelle et des Enseignements secondaires

Les ministères de la Formation professionnelle, des Enseignements secondaires et de l'Enseignement supérieur devraient former davantage de techniciens afin de mieux adapter les formations aux réalités du marché du travail. La question de l'adéquation de la formation à l'emploi devrait être traitée par ces ministères avec plus d'efficacité à travers notamment la mise en place des outils de mesure et de suivi y afférents.

Des efforts supplémentaires devraient par ailleurs être investis dans la formation des filles au niveau des filières scientifiques et techniques afin de garantir leur meilleure représentativité sur le marché du travail.

7.2.3 À l'endroit de la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS)

Une plus grande sensibilisation des travailleurs à l'assurance volontaire devrait être mise en place dans le cadre des projets d'envergure. À cet effet, une attention toute particulière devrait être accordée aux populations rurales recrutées dans les projets de construction. Ce groupe est en effet moins instruit et moins informé sur les avantages que peut procurer la sécurité sociale. Par ailleurs, il faudrait augmenter le nombre d'inspecteurs de travail pour un contrôle plus actif des entreprises prestataires en ce qui concerne la déclaration de leurs employés temporaires à la CNPS.

7.2.4 À l'endroit des planificateurs des futures enquêtes au MINEPAT et au MINEFOP

Il est souhaitable que les enquêtes futures visant la mesure de l'impact sur l'emploi soient intégrées au processus de contrôle des projets, de manière à faciliter la collecte des données auprès des entreprises. Ainsi, en plus du travail technique de contrôle de l'exécution des projets, les contrôleurs seront aussi chargés de collecter sur une base hebdomadaire ou mensuelle les données sur l'emploi dans les chantiers afin de renseigner une base de données hébergée sur un serveur et gérée par les administrations en charge des questions d'emploi. Cette approche permettra par ailleurs de suivre l'évolution de l'emploi sur le cycle de vie du projet et également de mieux renseigner les indicateurs proposés par la Stratégie nationale de développement (SND30) en matière d'emploi. On passerait ainsi d'une mesure sporadique des impacts sur l'emploi à une mesure plus régulière qui permettrait de dynamiser la communication sur ces questions et de mieux informer les politiques. L'approche sporadique est caractérisée par la réalisation d'études sans que leur périodicité ne soit fixée à l'avance. Ces études révèlent les besoins ponctuels de certains acteurs.

Le MINEFOP évalue chaque année l'impact du budget d'investissement public sur les emplois. Cette évaluation devrait être complétée par l'estimation des emplois induits. Une telle ambition suppose que la matrice de comptabilité nationale soit régulièrement actualisée et mise à la disposition du MINEFOP.

► 7.3 Conclusion

Le PNDP agropastoral a contribué à soutenir l'emploi. La présente étude a montré que 6 598 emplois ont été créés, soit 5 057 emplois directs et 1 541 emplois indirects et induits. Il s'agit en règle générale d'emplois à temps partiel pour la durée de la mise en œuvre du projet.

La représentation des femmes demeure encore faible (7,2 %) dans le secteur de la construction du fait, d'une part, de leur sous-représentation dans les filières scientifiques et techniques, de la pénibilité du travail et, d'autre part, de contraintes socioculturelles.

Pour la maîtrise d'œuvre complète des projets (études et contrôle), le PNDP a exigé des personnels qualifiés de niveau ingénieur en vue du suivi de la qualité des travaux.

Les femmes occupent davantage des positions de manœuvres. Ceci les prédispose davantage à recevoir de bas salaires par rapport aux autres catégories socioprofessionnelles. Par ailleurs, du fait des travaux domestiques et des pesanteurs socioculturelles, le temps de travail des femmes est probablement inférieur à celui des hommes.

L'inscription des travailleurs à la sécurité sociale demeure encore extrêmement faible en particulier pour les manœuvres et les techniciens. Ceci s'explique notamment par le caractère non permanent des emplois. Cependant des dispositions ont été prises par le PNDP afin que tous les travailleurs soient couverts par une assurance risques sur l'ensemble des chantiers.

Afin de pérenniser l'évaluation des impacts des différents projets du Gouvernement sur l'emploi, il est recommandé que ceux-ci puissent intégrer cette dimension dès leur phase de conception, de manière à intégrer le mécanisme de collecte de données des emplois dans le processus de suivi et de contrôle du projet.

Annexe

► Analyse du lien entre emploi, production et productivité moyenne du travail

E_t : Nombre d'emplois à l'année t

P_t : Production à l'année t

Pm_t : Productivité moyenne du travail à l'année t

r : Taux de croissance annuel moyen de la production

u : Taux de croissance annuel moyen de la productivité.

$$E_t = \frac{E_t}{P_t} \times P_t \text{ donc } E_t = \frac{P_t}{Pm_t}$$

$$P_{t+k} = (1 + r)^k P_t$$

$$Pm_{t+k} = (1 + u)^k Pm_t$$

$$\frac{E_{t+k}}{E_t} = \frac{(1 + r)^k P_t}{(1 + u)^k Pm_t}$$

$$\frac{E_{t+k}}{E_t} = \frac{(1 + r)^k}{(1 + u)^k}$$

Ainsi la croissance de l'emploi dépend positivement du taux de croissance de la production et négativement du taux de croissance de la productivité.

Bibliographie

Annuaire statistique de l'Enseignement supérieur du Cameroun (2020)

Institut national de la statistique du Cameroun (2022), Troisième Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun (EESI3)

MINEPAT (2017), Élaboration des outils pour l'évaluation du potentiel emploi des programmes d'investissement publics au Cameroun

OIT (2017), Genre et différences salariales dans les emplois formel et informel au Cameroun

Pamphile Sossa & Souleymane Mbaye (2023), Évaluation des impacts sur l'emploi du projet de réhabilitation de la route Senoba-Ziguinchor-Mpack et de désenclavement au Sénégal

Tite Beke & Pamphile Sossa (2023), Évaluation des impacts sur l'emploi du projet Ecler Ivoire en Côte d'Ivoire

The ILO logo consists of the text 'ilo.org' in a bold, sans-serif font. The background of the entire page is a dark blue gradient, with a diagonal split between a darker blue on the left and a lighter blue on the right. A small red triangle is visible on the left edge.

ilo.org

International Labour Organization
Route des Morillons 4
CH-1211 Genève 22
Switzerland

E: STRENGTHEN2@ilo.org
E: EMPINVEST@ilo.org